

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 08/11/2024

ID : 001-200070118-20241105-DEL\_24\_11\_05\_08-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 05 novembre 2024

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 30

Représentés : 5

Absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Roger RIBOLLET,

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

#### **N°2024/11/05/08 – Attribution d'une subvention d'équilibre au budget Gîte de Groupe**

Vu les articles L.2224-1 et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget PRINCIPAL – exercice 2024 et le Budget GITE DE GROUPE– exercice 2024, votés le 26 mars 2024, et les décisions modificatives y afférentes,

Monsieur le Président rappelle que l'ouverture des Gîtes de la Calonne a été effective en août 2017. Il précise qu'en 2018 et 2019, l'équilibre du budget avait été assuré par des subventions de 230 000 euros et de 83 915 euros versées par le Budget Principal. Avec la crise sanitaire, une chute de la fréquentation est observée en 2020, portant les recettes réalisées à 67 839,28 euros et la subvention d'équilibre versée à 83 079 euros.

Sur l'année 2021, on observe une relance nette avec des recettes de location réalisées à hauteur de 104 814 euros et une subvention d'équilibre revue à 48 228 euros. Pour l'exercice 2022, l'augmentation de la fréquentation s'est poursuivie et les recettes de location ont atteint un montant de 148 898,70 euros et la subvention d'équilibre s'est limitée à un montant de 32 583,36 euros.

En mai 2023, il a été décidé d'inscrire et de mettre à la location les 9 meublés de tourisme des Gîtes de la Calonne sur le site Internet Airbnb. Sur l'exercice 2023 les recettes de location ont atteint un montant de 149 123,91 euros. Compte tenu du report d'excédent des années précédentes et de l'absence de dépenses d'électricité, la subvention d'équilibre s'est limitée à un montant de 19 435,26 euros en 2023.

Pour l'exercice 2024, Monsieur le Président indique que les recettes de location devraient atteindre le montant prévisionnel de 160 000 euros, mais les charges devraient évoluer à la hausse de 2023 à 2024 d'environ 5 à 6 % (électricité, petit équipement, blanchisserie, personnel présent toute l'année). La section de fonctionnement abonde également les charges d'investissement pour un montant de près de 29 000 euros afin d'assurer le remboursement de l'emprunt jusqu'en 2041. La situation financière nécessite de verser une subvention du Budget principal à hauteur de 52 713,32 euros.

Après avis favorable de la commission Finances du 21 octobre 2024,

M. le Président propose de valider le versement de cette subvention, qui sera prise en charge sur le budget Principal et versée au budget annexe Gîte de groupe.

**Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'équilibre d'un montant de 52 713,32 euros versée par le budget Principal au budget annexe Gite de groupe,

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 5 novembre 2024

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX